

Concentrations en cyanobactéries en date du 3 octobre 2019 dans les étangs du Ter:

Etangs du Ter	Nombre de cellules (cellules/ml)	Taux de microcystine (µg/l)
Saint Mathurin (Passerelle handipêche)	2 292 000	< 0.3
Kermélo (Déversoir Saint Mathurin)	746 400	< 0.3
Kermélo (Ecole de voile)	6 120	Pas d'analyse
Kermélo (Proche fontaine Kermélo)	2 946	Pas d'analyse

Au regard des résultats obtenus (concentrations en cyanobactéries et microcystines), l'étang de Saint Mathurin et de Kermélo sont situés à un **seuil d'alerte de niveau 2**.

Ce niveau impose une information au public sur les usages de l'étang :

- **Interdiction de baignade,**
- **Pas de restrictions particulières des autres activités nautiques,**
- **Consommation du poisson interdite.**

Pour rappel, les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent synthétiser des toxines et en conséquence avoir une incidence sur la santé des populations lorsque ces milieux sont exploités pour la production d'eau potable ou à des fins récréatives (baignade, loisirs nautiques, pêche).

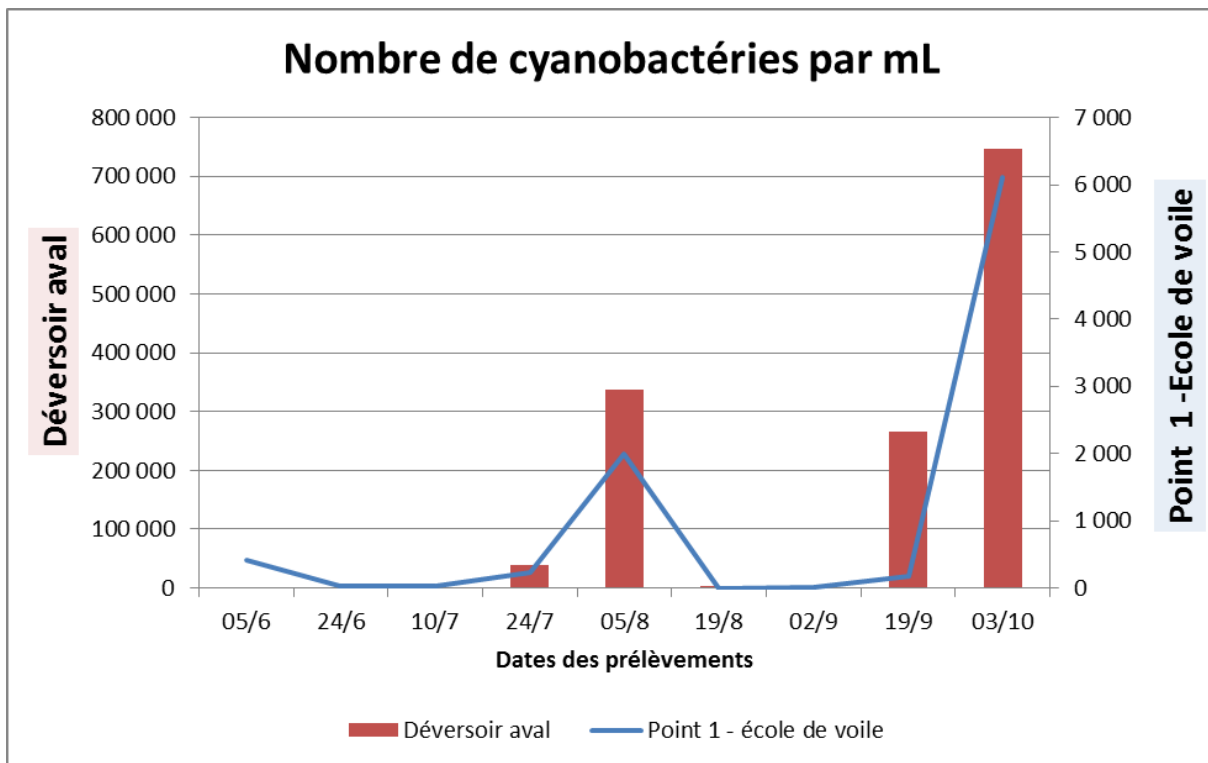
Les effets actuellement connus sont les suivants :

- Lors de contact avec l'eau : Irritations et rougeurs de la peau, du nez de la gorge, des yeux, des muqueuses,
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

De nombreux acteurs sont concernés par la gestion de ces épisodes dans le cadre de leurs compétences respectives. Nous vous invitons à vous mettre en relation avec les structures suivantes pour de plus amples informations :

- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS),
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, pour la pêche (DDTM56),
- L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB),
- L'AAPPMA du pays de Lorient
- Le Conseil Départemental du Morbihan (propriétaire de l'étang)

Points de prélèvement



Arbre décisionnel de la surveillance des cyanobactéries en eau douce

